



Brève : reprise des permanences d'avocat à la Maison de Fos

Publié le jeudi 18 juin 2020

Les consultations juridiques reprennent à compter du vendredi 26 juin de 14h à 17h à la Maison de Fos.

Elles se poursuivront durant tout l'été les 2e et 4e vendredis après-midi du mois uniquement sur rendez-vous au 04.42.47.71.00.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fossumer.fr/commun/actualites-109/breve-reprise-des-permanences-d-avocat-a-la-maison-de-fos-5493.html?cHash=4f948eae2cff1dcf59eb1d159aca57a9>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser